



# SYMILAV

Syndicat mixte du bassin versant  
du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

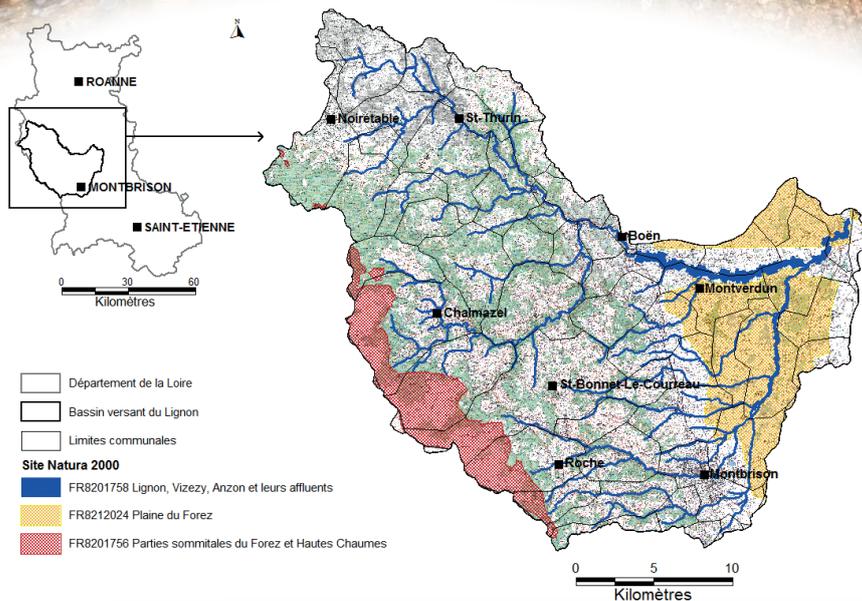
*Contrat Rivière-Natura 2000  
Lignon du Forez*

**Atteindre le bon état écologique des eaux  
sur le Bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy**

## UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE INTER-COMMUNALE ET UN CADRE D'ACTIONS POUR :

- Lutter contre les pollutions domestiques
- Lutter contre les pollutions diffuses
- Initier des orientations de gestion quantitative
- Gérer, réhabiliter, protéger les rivières en rapport à l'enjeu «milieux aquatiques»
- Mettre en valeur les paysages riverains
- Gérer le risque d'inondation
- Soutenir l'animation
- Communiquer sur l'enjeu «milieux aquatiques»
- Suivre et évaluer la procédure





## Les chiffres clés

- 740 km<sup>2</sup> de superficie
- Principal affluent de la Loire dans le département avec un module de 8,33 m<sup>3</sup>/s.
- Forte amplitude altitudinale : de 1634 m à 329 m à sa confluence
- Pluviométrie : de 1300 mm/an dans les monts du Forez à moins de 600 mm/an dans la plaine du Forez
- Réseau hydrographique dense : 562 km de cours d'eau cartographiés
- 55 communes adhérentes pour 47640 habitants

## Bassin versant et organisation géographique

Les commissions géographiques sont des espaces de travail délocalisés sur 3 zones différentes.

Elles permettent d'apporter d'avantage de proximité et d'inviter en plus des élus non délégués.



### Secteur du Haut Anzon

Cervières, Champoly, Les Salles, Noirétable, Saint Thurin, Saint Jean la Vêtre, Saint Julien la Vêtre, Saint Priest la Vêtre, La Côte en Couzan, Jeansagnière, La Valla sur Rochefort, Saint Didier sur Rochefort, Saint Laurent Rochefort, L'hôpital sous Rochefort, Débats Rivières d'Orpra, Saint Martin la Sauveté, Ailleux.

### Secteur Plaine du Forez

Sail sous Couzan, Leigneux, Boën, Saint Sixte, Sainte-Agathe la Bouteresse, Saint Etienne le Molard, Saint Foy Saint Sulpice, Poncins, Chambéon, Cléppé, Feurs, Montverdun, Magneux Hautes Rives, Mornand en Forez, Saint Paul d'Uzore, Savigneux, Montbrison, Ecotay l'Olme, Saint Thomas la Garde, Chalain d'Uzore, Pralong, Champdieu, Marcilly le Châtel, Marcoux, Trelins.

### Secteur Piémont et Haut Forez

Lézigneux, Verrière en Forez, Bard, Lérigneux, Essertines en Chatelneuf, Chatelneuf, Roche, Saint Bonnet le Courreau, Sauvain, Saint Georges en Couzan, Chalmazel, Saint Just en Bas, Palogneux.



## Être élu au SYMILAV

### Le délégué Rivière-Natura 2000

#### Représentant de sa commune et de son intercommunalité

L'élue(e) délégué(e) au SYMILAV représente sa commune et son intercommunalité. A ce titre, il se doit de participer :

- par sa présence aux réunions syndicales
- par l'expression de son avis, de ses questions, de ses remarques...

#### Relai d'information

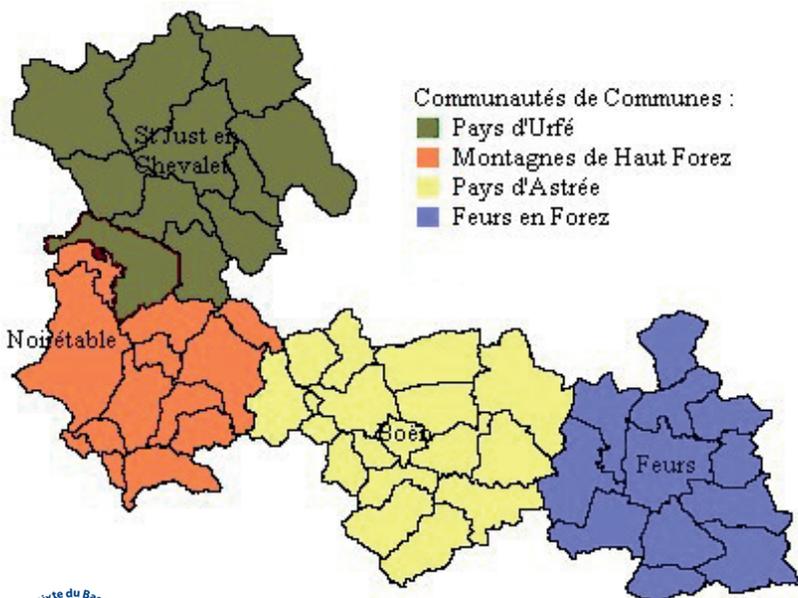
Le rôle clé du délégué(e) consiste à relayer l'information à différents niveaux : Commune, Communauté de Communes ou d'Agglomération, mais aussi autour de lui dans sa vie quotidienne.

#### Rôle du délégué

C'est la personne qui permettra de décloisonner le système qui consiste à changer de casquette (de conseiller municipal à délégué rivière ou délégué communautaire...) sans systématiquement faire de liens. La tendance pour de nombreuses personnes, est d'adopter une posture en fonctions des lieux et des types de réunions où ils se trouvent. Decloisonner, consiste à avoir en permanence à l'esprit une approche globale, qui permettra au délégué, lors d'une réunion du conseil municipal, par exemple, d'apporter des informations reçues dans le cadre des réunions au SYMILAV, sur un sujet ayant un lien avec l'eau.

#### Un appui local pour les services du SYMILAV

Les techniciens et l'équipe rivière du SYMILAV interviennent sur les différentes communes du bassin versant dans le cadre de diverses actions. Le délégué "rivière" est un véritable point d'appui local de par sa connaissance du terrain, des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Il peut être aussi un médiateur avec les riverains pour la mise en place de certaines actions du Contrat Rivière-Natura 2000.



## Le délégué SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy couvre un périmètre de 53 communes sur les communautés de communes de Feurs en Forez, des Montagnes du Haut Forez, du Pays d'Astrée et du Pays d'Urfé. L'ensemble du territoire comprend environ 5 300 unités d'assainissement non collectif qui a permis la mise en place de deux postes de techniciens, assurant ainsi une continuité du service public. Le délégué "SPANC" doit être un véritable point d'appui local pour le contact auprès des propriétaires. Il peut être aussi amené à jouer un rôle de médiateur.



## Le contrat Rivière-Natura 2000

Procédure actuellement unique à l'échelle nationale, le Contrat Rivière-Natura 2000 a comme particularité de concilier deux approches : celle liée à la fonctionnalité des cours d'eau et leur gestion, et celle relative à la biodiversité. Cette nouvelle façon d'appréhender la gestion des milieux aquatiques va permettre à la fois de poursuivre le travail engagé lors du premier contrat de rivières (2001-2007), et de développer de nouvelles actions

afin de concourir à la restauration et/ou au maintien de la qualité écologique des cours d'eau.

Le Contrat Rivière-Natura 2000 s'inscrit pleinement dans la politique de gestion des milieux naturels à l'échelle du bassin versant. Il est une déclinaison opérationnelle à l'échelle locale de la politique publique en matière d'environnement et répond aux objectifs des lois Grenelle 1 et 2.

Volet A : gérer qualitativement et quantitativement les eaux.	Volet B : Gérer, réhabiliter, protéger et mettre en valeur les rivières.	Volet C : Pérenniser la gestion globale de l'eau et des rivières sur le bassin versant.
Création de stations de traitement et d'épuration des eaux usées Extension et amélioration des réseaux d'assainissement Programme de prévention et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes Programme d'amélioration des pratiques agricoles Concertation relative à la gestion de la ressource en eau pour l'approvisionnement en eau potable.	Mise en valeur des cours d'eau Restauration de la continuité écologique Travaux de restauration et d'entretien des berges Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve Gestion des zones humides Protection des milieux aquatiques Acquisition de connaissances sur les espèces d'intérêt européen Prévention et gestion du risque inondation	Animer et coordonner le contrat Rivière-Natura 2000 Communiquer Suivre l'évolution de la qualité des eaux Evaluer les programmes d'actions

### Des lieux de décisions, de propositions, d'échanges et de concertation

- ▶ Un Comité de pilotage Rivière-Natura 2000
- ▶ Un conseil syndical
- ▶ Un bureau syndical
- ▶ Une commission agriculture
- ▶ Des commissions géographiques réunies entre 2 et 3 fois par an

### Des outils pour informer et faire savoir

- ▶ Un site internet : [www.lignonduforez.fr](http://www.lignonduforez.fr)
- ▶ Un site intranet de liaison avec les communes
- ▶ Un classeur élus et communes
- ▶ Une newsletter mensuelle relai d'information
- ▶ Un journal annuel : la vie de nos rivières

Et de nombreuses publications : deux expositions de 6 panneaux (à disposition des communes), un guide du propriétaire riverain, un guide technique agricole, un livret pédagogique pour les scolaires, un livret de présentation du bassin versant...

### Une équipe au service des cours d'eau et des collectivités locales

- L'équipe du SYMILAV est composée de 16 personnes :
- ▶ 1 directeur, 1 animateur Natura 2000, 2 techniciens de rivières, 2 techniciens SPANC, une cellule administrative composée de deux personnes
  - ▶ 1 équipe rivière composée d'1 chef d'équipe, 1 chef d'équipe adjoint, 6 agents rivières.



#### Contacts utiles : SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX  
 Tel : 04.77.58.03.71 / fax : 04.77.58.90.16  
 @ : [contact@lignonduforez.fr](mailto:contact@lignonduforez.fr)

#### Contact SPANC

04.77.58.46.86. de 8h30 à 12h du lundi au jeudi

